

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 31/1 (2004)

DOI: 10.11588/fr.2004.1.63316

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

avec force renvois à d'autres descriptions ou reproductions); la bibliographie sur l'enluminure ottonienne est à cet égard quelque peu restrictive.

La partie essentielle de ce travail (p. 121–267) consiste en une analyse de la manière dont Loup a compris les textes juridiques qu'il a copiés et les a agencés, ce dont témoignent en premier lieu ses rubriques. À ce propos, une comparaison avec Anségise s'imposait (p. 269–272) – Anségise, dont l'auteur néglige le retentissement de son entreprise de collection de capitulaire, puisqu'il prétend qu'aucune collection ne jouit d'un statut officiel (p. 3), ce qui est quelque peu contestable (comme en témoigne la manière dont Charles le Chauve et les évêques de *Francia occidentalis* y font allusion, cf. MGH *Capitularia*, t. 2, p. 316 et 433). Apparemment, Loup se montre plus enclin que l'abbé de Fontenelle à proposer un texte plus correct; d'ailleurs, l'étude de la présentation de la *Loi Ripuaire* avait montré que Loup savait prendre quelque liberté lorsqu'il s'agissait de rendre le texte plus clair (p. 151). On aurait toutefois souhaité disposer d'une réelle comparaison critique. C'est ainsi, par exemple, que la différence d'appréciation que dénote la rubrique de Loup (*De excommunicatione presbiterorum*) et celle d'Anségise (*De ordinatione presbiterorum*) concernant le c. 2 du capitulaire n° 40 de l'édition de Boretius trahit peut-être leurs préoccupations différentes, et non une plus grande rigueur de Loup; au contraire, on préférera l'analyse du c. 22 du même capitulaire que propose Anségise (*De non iurando per vitam regis*) à celle de Loup (*De iuramento per vitam regis*), puisque Charlemagne avait interdit de tels serments (*ut nullus praesumat per vitam regis et filiorum eius iurare*). Cela n'enlève rien à l'intérêt de la collection de Loup, ni au travail d'O. Münsch, qui aurait toutefois gagné à la présentation d'une synthèse sur la langue et les idées de Loup (ou, pour le moins, à ce que la lorgnette du *Liber legum* permet d'en cerner), au lieu de s'en tenir à un simple éloge du mérite du moine de Ferrières qui, à Fulda, bénéficia des ressources de l'abbaye où il fut accueilli pour parfaire sa formation, mais eut probablement aussi recours aux textes des capitulaires fournis par son commanditaire, comme l'auteur en formule l'hypothèse (p. 267). On eût également souhaité qu'O. Münsch, en conclusion, expose plus en détail ce en quoi le *Liber legum* de Loup de Ferrières peut contribuer à la réflexion sur l'utilisation des recueils juridiques dans la pratique judiciaire et administrative du monde franc; il n'empêche que son travail pose un jalon appréciable dans cette enquête.

Philippe DEPREUX, Göttingen

Frechulfi Lexoviensis episcopi opera omnia, éd. Michael I. ALLEN, 2 tomes, Turnhout (Brepols) 2002, 335 et VI–743 p. (Corpus Christianorum. Continuatio Mediaevalis, CLXIX [= Prolegomena, indices] et CLXIX A [= Textus]).

Fréculf de Lisieux doit sa célébrité aux *Histoires* qu'il a composées vers la fin des années 820: elles attestent du talent d'un lettré formé dans le cadre du renouveau carolingien, qui prend position d'une manière originale en rédigeant une histoire en forme de miroir (comme il le reconnaît lui-même dans le Prologue de la seconde partie [p. 436]: *velut in speculo*) s'adonnant ainsi à l'un des genres littéraires alors les plus prisés, celui des «miroirs du prince». Ses *Histoires* attestent également des relations étroites que Fréculf entretenait avec la cour: les commanditaires n'étaient autres que Héliaschar, le responsable de la «chancellerie» de Louis le Pieux durant les dernières années de son règne en Aquitaine et les premières années du règne impérial, et Judith, la seconde épouse de l'empereur et mère de Charles le Chauve. Ces choses sont bien connues; en revanche, dans son introduction, l'éditeur jette un jour nouveau sur l'évêque de Lisieux, en tentant de préciser la chronologie de ses écrits – outre les *Histoires*, on ne conserve de Fréculf que deux lettres: la demande d'un commentaire du Pentateuque adressée à Raban Maur et la dédicace à Charles le Chauve d'une version corrigée de Végèce sur l'art militaire; M. I. Allen a tendance à y voir un cadeau de

l'évêque de Lisieux au jeune prince à l'occasion de la remise solennelle des armes (en 838), présent qui renchérait sur le don de la seconde partie des *Histoires* à Judith, pour l'éducation de Charles (peut-être à l'occasion des sept ans du jeune prince, cf. p. 26\*). La dédicace de la version corrigée de l'*Epitoma rei militaris*, qui témoigne d'un souci du texte juste partagé par d'autres de ses contemporains, prouve en tout cas l'intérêt constant que l'évêque de Lisieux portait à l'instruction du fils de Louis le Pieux et de Judith, puisqu'il inscrit son initiative dans la continuité de la rédaction de ses *Histoires* (p. 729). Ce n'est par ailleurs pas l'un des moindres intérêts de l'introduction de M. I. Allen à son édition de l'œuvre de Fréculf que de montrer comment tout un faisceau d'indices rend l'appartenance de l'évêque de Lisieux à la communauté de Fulda plus que vraisemblable (p. 12\*-15\*). La parution de l'édition scientifique de l'œuvre de Fréculf était d'autant plus nécessaire que les jugements la concernant sont très divergents. Une synthèse bibliographique présentant les diverses tendances de la recherche aurait eu sa place en introduction; elle sera probablement mieux venue dans le volume issu de la thèse soutenue à Toronto en 1994, dont M. I. Allen annonce la publication prochaine: »A Past for the Present: Frechulf's Histories in Context and Medieval Afterlife«. Quelques scories viennent ternir cette publication pourtant de grande qualité (les coquilles concernent principalement le volume d'introduction, où les notes de la p. 9\* sont totalement erronées); l'auteur en a établi une liste jointe aux volumes.

M. I. Allen suggère dans son introduction que les *Histoires* de Fréculf ne furent pas seulement destinées à l'édification du jeune Charles le Chauve, mais qu'un exemplaire fut rapidement mis à disposition de Louis le Germanique. Le meilleur manuscrit, produit à Lisieux du temps de Fréculf lui-même, est conservé à Saint-Gall (ms. 622). M. I. Allen lui a consacré une étude dans les actes d'un colloque sur Bède le Vénérable (1996) et le décrit en détail (p. 58\* sq.) au sein d'un copieux chapitre présentant l'état de la tradition manuscrite (p. 55\*-196\*); l'édition toute récente du *Casus Sancti Galli* du moine Ratpert par Hannes Steiner (2002) corrobore son analyse en montrant les emprunts stylistiques que le moine de Saint-Gall, qui écrivait du temps de Charles le Gros, a pu faire à l'œuvre de Fréculf. Comme le note M. I. Allen, la personnalité de l'abbé Grimald, responsable de la »chancellerie« et archichapelain de Louis le Germanique, rend probable le fait que l'allié de Charles à Fontenoy-en-Puysaye et Strasbourg eut connaissance de l'œuvre de l'évêque de Lisieux. L'édition critique de M. I. Allen permet non seulement d'apprécier l'audience de l'œuvre de Fréculf en fonction de sa tradition manuscrite (le *stemma* des *Histoires* montre que les deux parties qui composent l'*opus magnum* furent copiées régulièrement jusqu'à l'époque moderne; la petite quarantaine de manuscrits contenant tout ou partie de l'œuvre témoigne d'une réception assez large). La traque des sources utilisées par Fréculf, dont l'apparat critique rend compte, permet l'étude de la pensée politique de l'évêque de Lisieux. Certes, la plupart des développements sont le fruit d'une compilation où la copie l'emporte sur la réécriture, comme le choix de caractères typographiques plus petits en permet la visualisation, mais cela ne signifie pas pour autant que l'évêque ne s'était pas approprié les termes de ses prédécesseurs. Dans les *Histoires* de Fréculf, on retrouve la grande préoccupation du grand-père et du père de Charles le Chauve: la défense d'une foi orthodoxe; elle sous-tend leur action, tout comme le triomphe de la foi sert de fil d'Ariane dans cet impressionnant condensé du savoir historique et théologique qu'offre l'évêque de Lisieux, combinant histoire sainte et histoire profane. Les passages relatifs à la condamnation de l'arianisme témoignent de ce souci de Fréculf: il semble y donner un peu plus librement cours à sa pensée (II, 4, 2-4); c'est d'ailleurs avec un accent personnel particulièrement remarquable qu'il évoque les docteurs ayant défendu, non pas la foi chrétienne, mais »notre foi« (II, 3, 1). Et ne croirait-on pas lire une évocation de quelque assemblée politique et des décisions alors prises lorsque Fréculf écrit que David s'exprima devant l'Eglise universelle qu'il avait assemblée à Jérusalem afin que tous gardent la loi du Seigneur d'un esprit parfait et demeurent dans ses commandements (I, 3, 3)?

L'étude subtile de Nikolaus Staubach sur le concept de »temps chrétien« (FMSt 29, 1995) permet de mieux comprendre pourquoi l'évêque de Lisieux, dans un ouvrage beaucoup plus politique qu'on ne l'a souvent pensé, ne prend pas en compte l'histoire contemporaine: l'ouvrage, qui couvre la période allant de la Création du monde à la naissance du Christ, pour la première partie, et qui se poursuit jusqu'au début du VII<sup>e</sup> siècle dans la seconde partie, témoigne moins de la perception d'une césure que représenterait la fin d'un monde romain scellée par l'installation des Barbares en Gaule et en Italie, que du sentiment que le pontificat de Grégoire le Grand constitue un tournant consommé par la consécration du Panthéon par Boniface IV. Le débat sur la nature des deux Cités augustiniennes trouve alors sa solution: il se pourrait que Fréculf n'aille pas plus avant, non pas par refus de porter un jugement sur l'action politique de ses contemporains, mais parce qu'il entend contribuer à la moralisation de l'action politique alors en œuvre, où l'Empire et l'*Ecclesia* sont tout un. Il semble en effet indéniable, contrairement à ce qu'on prétend parfois, que l'analyse de Fréculf est en prise avec l'actualité de son temps. Citons comme exemple le commentaire auquel l'évêque se livre à propos de l'avènement de Salomon (I, 3, 3): lorsqu'il évoque la volonté de régner qu'ont »tous les fils et les neveux du roi dont la descendance est abondante«, il reconnaît en ces derniers non des rois, mais des tyrans; non des conseillers du royaume, mais ses destructeurs. Il semble évident que de tels propos n'étaient pas neutres du temps d'un souverain dont le règne fut entaché par la révolte et la mort de son neveu, Bernard d'Italie, notamment en un moment de crise politique particulièrement vive liée à la révision du partage des royaumes établi en 817. De même, l'affirmation selon laquelle »Chramn eut la présomption de se rebeller contre Clotaire, le roi des Francs, c'est-à-dire contre son père« (II, 5, 22) ne devait alors laisser personne indifférent: c'est ce qui menaçait Louis le Pieux; or aucune des sources à la disposition de Fréculf (ni Marius d'Avenches, ni Grégoire de Tours, ni Frédégaire, ni l'auteur du *Liber historiae Francorum*) ne présentait en ces termes la révolte du fils de Clotaire I<sup>er</sup> en 560.

On sait que la pénitence à laquelle se livra Louis le Pieux en 822 à Attigny fut considérée comme un acte tout à son honneur, et non comme une dégradation similaire à la pénitence qu'on lui infligerait onze ans plus tard à Saint-Médard de Soissons. Ses contemporains virent en Louis un nouveau Théodose. Cette manifestation d'humilité de la part de l'empereur, qui constitue un jalon important dans l'histoire du chemin qui mène »de Milan à Canossa« analysé par R. Schieffer, ne fut pas considérée comme une humiliation; il s'agit d'un thème célébré à l'envi sous Louis le Pieux, le benjamin des fils de Charlemagne dont une légende prétend qu'Alcuin aurait prédit l'accession au trône impérial en raison même de son humilité. Fréculf apporte à ce propos un éclairage sinon nouveau (bien qu'apparemment passé plus ou moins inaperçu), du moins particulièrement net à ce propos, puisqu'il transpose sur Théodose l'appréciation que les témoins de la pénitence d'Attigny portèrent sur Louis le Pieux: l'empereur auquel Fréculf donne du *sacratissimus* (l'absence d'un index ne permet pas d'apprécier l'emploi de ce terme à sa juste valeur), alors même qu'il reconnaît la primauté du pouvoir épiscopal, se trouve *inlustratus* par le saint évêque – Théodose retrouve ainsi du lustre et se trouve illuminé tout à la fois (II, 4, 27). C'est alors que, selon Fréculf qui s'inspire ici de Frédégaire en choisissant toutefois lui-même ses termes (qui sont monnaie courante dans les capitulaires de l'époque), l'empereur se met à corriger les lois, à y porter des additions, à les changer: il s'agit là encore d'un des grands chantiers de Charlemagne et de Louis le Pieux. On le voit, l'analyse que Fréculf de Lisieux porte sur l'Antiquité nous renvoie à l'actualité politique de sa propre époque. Il ne fait nul doute que la présente édition contribuera grandement à une meilleure compréhension de la pensée politique des lettrés carolingiens.

Philippe DEPREUX, Göttingen